4 Stockage intermédiaire et lourd

Les stockages intermédiaire et lourd sont souvent nécessaires dans des pollutions de moyenne ou grande ampleur qui produisent un volume important de déchets de différents types lors des opérations de nettoyage.

(b) Voir Annexe n°4 "Annexe. 3 Étude de cas : Le déversement d'hydrocarbures de l'ERIKA, France. 1999", p66.

4.1 Stockage intermédiaire

Une fois que les déchets ont été collectés depuis le littoral (ou transférés des navires), le transport direct vers les installations de traitement est possible. Néanmoins, la mise en place de sites de stockage intermédiaire, situés à des distances raisonnables, est une option performante et rentable, puisqu'elle permet de :

- whettre en place un système tampon entre les sites de stockage primaire qui peuvent être difficiles d'accès et les sites de traitement (ou les sites de stockage lourd), pour faire face au retard de réception et/ou aux possibles saturations dans les deux sites;
- trier et réemballer les déchets si nécessaire avant leur transfert vers les sites de stockage à long-terme / les centres de traitements (ex : utilisation de petits camions pour les transferts du site de stockage primaire au site de stockage intermédiaire et de grand camions articulés de préférence pour transférer les déchets à partir du site de stockage intermédiaire, réduisant ainsi le nombre de camions nécessaires au total (et la pollution associée);
- 🤝 améliorer la gestion et le suivi des déchets.

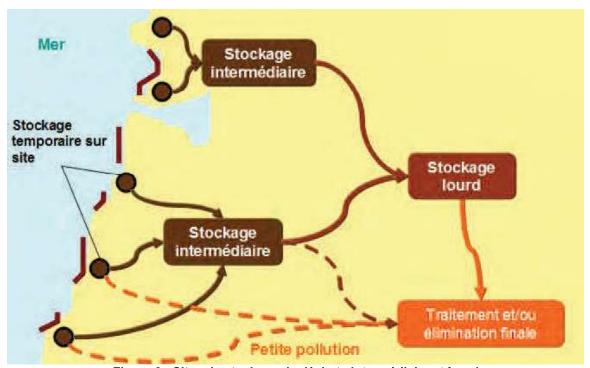


Figure 6 : Sites de stockage de déchets intermédiaire et lourd

Les sites de stockage intermédiaire doivent :

- être implantés à proximité du littoral et être facilement accessibles;
 être pré-dentifiés et listés dans le PGDPH. Les sites de stockage intermédiaire doivent être approuvés par l'autorité compétente en charge de l'Environnement et de la Santé, les autorités locales doivent en être informées: et
- sour toutes les autorisations requises avant leur usage.

La mise en place de sites de stockage intermédiaire dépend du volume et de la nature des déchets collectés dans chaque région, et de la méthode de stockage (par exemple de simples espaces de stockage pour les conteneurs et sacs, ou la construction spéciale de fosses de stockage). Les sites de stockage intermédiaire seront séparés en différentes zones, selon le type de déchets à stocker. Une attention particulière sera accordée à limiter et récupérer tous lixiviats ou ruissellements (liquides s'écoulant ou fuyant de décharges et / ou de sites de stockage de déchets).

Les sites de stockage intermédiaire requièrent une gestion continue durant toute la durée des opérations:

- supervision compétente sur site,
- enregistrement continu des camions quittant et entrant sur le site,
- gestion de la santé et de la sécurité (EPI appropriés pour le personnel sur place, marquage clair des différentes zones sur le site, limitation de la circulation, limitation de l'étalement de la pollution, etc.)
- gestion écologiquement rationnelle (conteneurs étanches, protection des sols, surveillance des lixiviats, gestion des eaux de ruissellement, manipulation des déchets, etc.),
- identification des déchets stockés sur le site et suivi en continu des déchets entrant et quittant les sites (au moins le volume / poids, la nature, l'origine, l'emballage, le producteur, etc.)
- b documentation à jour sur tous les déchets transférés par le site, et
- 🤝 réhabilitation complète du site lorsque tous les déchets auront été évacués.

Proposition de contenu pour cette sous-section

- → Recommandations portant sur le stockage intermédiaire des déchets
- → Recommandations portant sur la restauration des sites de stockage intermédiaire
- → Cartographie de l'ensemble des potentiels sites de stockage intermédiaire pré-identifiés.

Recommandations pour le développement de cette sous-section

Voir le Questionnaire, Section 4, Question 4-2.

- Se référer à la fiche technique FT n°6 "Bordereau de suivi des déchets", p.48.
- Se référer à la FT n°7 "Critères de sélection de sites de stockage intermédiaire et lourd ", p.50.
- Se référer à la FT n°8 "Gestion des sites de stockage intermédiaire et lourd ", p.51.
- Be référer à la FT n°9 "Modèle de fiche journialière de gestion d'un site de stockage", p.53.
- (b) Voir Annexe n°5 "Annexe. 5 Étanchéité des sites de stockage, p.81.
- Pour plus d'information sur le suivi environnemental, voir le site de l'Agence australienne de sécurité maritime AMSA, 2007. Management and disposal of oil spill debris http://www.amsa.gov.au/Marine Environment Protection/National Plan/Supporting Documents/Management and disposal of oil spill debris.asp